

## Procès-verbal

Date et heure de la séance 20/03/2026 à 20h00

ARTAUX Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	proc
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absent excusé : Pierre THOMET (procuration à Nadège JEANGERARD)

Secrétaire : Aurélie PAPE

Le quorum est atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées :

### N°20/2026

## PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Michel RICHARD, maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2026.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Sont élus :

-Mme Valérie ARTAUX

-M. Cédric BRUNET

-Mme Mathilde DUCHENE

-Mme Jeannine FLEYTOUX

-Kévin FOUQUET-PAQUIGNON

- Mme Sandra GRENOT

-Mme Nadège JEANGERARD

-Mme Sandra LASSUS

-M. Bruno MOUGIN

-M. Raphaël NOUVEAU

-Mme Aurélie PAPE

-M. Nicolas PLANCHON

-M. Manfred STEINER

-M. Pierre THOMET

-M. Bernard VOYNNET

## N°21/2026 ÉLECTION DU MAIRE

Formant l'unanimité des membres en exercice.

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Raphaël NOUVEAU : 14 voix (quatorze)

M. Raphaël NOUVEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

## N°22/2026 Détermination du nombre de postes d'adjoints

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints.

## N°23/2026 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Elle est mentionnée ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

### **I- Election de trois adjoints**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- bulletins : 15

bulletins blancs ou nuls : 3

suffrages exprimés : 12

majorité absolue : 8

a obtenu :

- Liste Nicolas PLANCHON : 12 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Nicolas PLANCHON : ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Le Maire, Raphaël NOUVEAU

A black ink signature of Raphaël NOUVEAU, consisting of a stylized, cursive script.

La secrétaire, Aurélie PAPE

A blue ink signature of Aurélie PAPE, consisting of a stylized, cursive script.